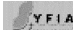


## Europe – Afrique : le poisson des autres

Un article de André Linard  
paru au mois d'octobre 2001

©1988-2000 

**(Syfia Belgique) Basée sur les besoins de l'Europe, la politique de pêche de l'Union européenne lèse souvent les pêcheurs locaux comme le montre les accords renégociés cette année avec certains pays d'Afrique et le livre vert en préparation.**

"C'est une bonne nouvelle, non seulement pour les pêcheurs européens, mais aussi pour le secteur de la pêche en Guinée Bissau" déclarait Franz Fischler, commissaire européen responsable de la pêche, le 31 mai dernier, après le renouvellement d'un accord de pêche entre ce pays et l'Europe. "Je me réjouis que nous ayons paraphé un protocole mutuellement bénéfique avec les autorités du Cap-Vert", affirmait-il le 8 juin. "Je salue l'adoption de ce protocole, avantageux aussi bien pour l'UE (...) que pour la Mauritanie", déclarait le même commissaire le 1er août.

Des pays différents, mais la même insistance : les accords de pêche que l'Union conclut avec des pays du Sud, pour 3 ou 5 ans, sont d'intérêt réciproque. Madagascar (en mars) et la Guinée Equatoriale (en février) ont eux aussi renouvelé leurs accords de pêche. Les négociations avec le Sénégal devraient aboutir avant le 31 décembre, mais, jusqu'à présent, il n'y a d'accord sur rien. Celles avec le Maroc, ont elles abouti à un échec consommé le 26 mars dernier.

Le mécanisme des accords de pêche semble confirmer ce bénéfice mutuel : le pays signataire accorde le droit à des bateaux européens de pêcher dans ses eaux territoriales ou dans sa zone économique exclusive, en échange d'une compensation financière versée par l'Union européenne. Parfois, des nuances sont apportées, comme l'obligation pour les bateaux de débarquer leurs prises dans un port du pays, de façon à stimuler l'industrie de transformation locale.

Les accords signés récemment prévoient une hausse des compensations européennes: + 9 % pour Madagascar, + 29 % pour la Guinée Equatoriale, + 30 % pour le Cap-Vert, + 61 % pour la Mauritanie (mais seulement + 12 % si on fait le change en dollars, les compensations étant exprimées en euros).

La thèse des bénéfices mutuels prend cependant du plomb dans l'aile quand on constate que ces hausses ne sont pas toujours proportionnelles à l'augmentation du nombre de navires européens autorisés à pêcher dans les eaux du pays. Ainsi, si au Cap-Vert, les compensations sont multipliées par 1,3 par rapport à l'accord précédent, le nombre de thonnières autorisées est multiplié, lui, par 1,8, celui des palangriers de surface par 2,4 et celui des palangriers de fond par 3. Les prises autorisées à Madagascar augmentent de 16 %, les compensations seulement de 9 %.

### Les pêcheurs locaux frustrés.

L'Union européenne a trop de pêcheurs et pas assez de poissons pour satisfaire ses consommateurs. Dans le même temps, les stocks de poissons s'épuisent dans le monde. Forte de ses capacités financières, l'Europe paye le droit d'aller prendre la ressource dans les eaux des pays du Sud. Parfois, ce mécanisme permet la mise en valeur de stocks de poissons inexploités. Mais souvent, les bateaux européens, techniquement plus performants, ôtent le poisson des filets des pêcheurs côtiers dont les ressources diminuent.

C'est le cas au Sénégal, où les pêcheurs artisans se plaignent amèrement de voir leurs prises, et donc leurs moyens de subsistance, se réduire fortement. Or, disent-ils, les communautés de pêcheurs voient rarement la couleur des compensations versées au gouvernement. De même en Mauritanie où le nombre de navires européens autorisés à pêcher les céphalopodes (poulpes) passe de 42 à 55, alors que dès 1998, le Centre National de Recherche Océanographique et de Pêche (CNROP) de Mauritanie constatait la surexploitation de ce stock. Selon le Collectif pour des Accords de Pêche Equitables (CAPE, à Bruxelles), "c'est l'arrêt de mort du secteur national mauritanien". Globalement, précise le CAPE, "L'accès aux zones de pêche d'un pays tiers est généralement basé sur les demandes de l'industrie de la pêche des Etats membres de l'Union européenne. On accorde peu d'attention à l'état des ressources locales ou aux aspirations locales de développer leur propre secteur de la pêche".

La Commission européenne a décidé de publier un "Livre vert" sur la politique européenne de pêche. Ce document présente les enjeux de la politique de pêche, préparant ainsi des décisions futures en la matière. Un premier jet de cet ouvrage, résultat de consultations menées en 2000, est actuellement soumis aux réactions. Le document définitif est prévu pour 2002. Des Ong européennes ont été associées au processus, mais pas les pays tiers, même s'ils sont directement concernés. Le CAPE a dès lors pris l'initiative d'interroger lui-même des organisations de pêcheurs dans les pays du Sud.

Pour Béatrice Gorez, du CAPE, "le projet de livre vert contient du bon et du moins bon. On sent que le poids de l'industrie de la pêche sur les décisions est fort." Elle souhaite aussi que les représentants des pays ACP à Bruxelles se fassent entendre à ce sujet.

Le livre vert insiste plus que par le passé sur la protection des ressources et l'association des communautés de pêcheurs aux décisions. Par contre, dans le chapitre "Coopération", il semblerait que l'aide au développement doit être attribuée, non pas selon les besoins des pays, mais en appui à la

politique commerciale de l'Union. Le texte reconnaît que des intérêts contradictoires sont en jeu, entre l'industrie européenne de la pêche et les pays du Sud. C'est le moins qu'on puisse dire.



#### Les accords de pêche de l'Union Européenne en Afrique

Pays	Durée	Compensations
Cap Vert	2001 - 2004	2,04 millions € en 3 ans
Guinée Bissau	2001 - 2006	51 millions € en 5 ans
Guinée Equatoriale	2001- 2004	1,236 million € en 5 ans
Madagascar	2001 - 2004	2,475 millions € en 5 ans
Maroc	Echec	
Mauritanie	2001 - 2006	430 millions € en 5 ans
Sénégal	Accord provisoire jusqu'au 31/12	

[Radio](#) | [Photothèque](#) | [Nouveautés](#) | [Contacts](#) | [Recherche](#)

Copyright © 1998-2001  - Tous droits réservés  
 Pour tout commentaire ou suggestion, contactez le **webmaster**  
 Dernière mise à jour du site : 10-07-02